

---

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse de la société populaire d'Issoire (Puy-de-Dôme) qui demande qu'une partie des biens nationaux soit destinée aux défenseurs de la République, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse de la société populaire d'Issoire (Puy-de-Dôme) qui demande qu'une partie des biens nationaux soit destinée aux défenseurs de la République, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 412;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_23078\\_t1\\_0412\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23078_t1_0412_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

scélérats qu'ils(*sic*) stipendie. Que le nom d'Amiral, passant à la postérité, rappelle aux générations futures les forfaits du gouvernement britannique et la magnanimité du sans-culotte Geoffroy.

BARBOTIN (*secrét.*), COUANNIER (*présid.*), LESAULNIER (*secrét.*).

Extrait de l'un des registres de la société populaire de Bains. Séance publique du 13 germinal.

Les citoyens Percelat et Dubourg, commissaires du représentant du peuple Dubois-Crancé pour la levée de la première réquisition dans le district de Bains, auxquels, sur la demande et conformément au vœu de l'administration, la société avait donné pour commissaires-adjoints deux de ses membres, les citoyens Delarue et Desmons, lui ont rapporté, par l'organe de Dubourg, que leur mission était finie, qu'ils l'avaient terminée en 7 jours, qu'ils se félicitaient d'avoir eu Desmons et Delarue pour collaborateurs, que la levée avait produit plus de 1 800 hommes, que cette levée s'était faite dans tout le district avec la plus grande facilité; qu'ils avaient eu la satisfaction de remarquer en général, dans les officiers municipaux, comme dans ce qu'ils ont vu d'habitans des diverses communes, l'amour de la patrie, une fond d'esprit public, le goût du républicanisme; et, dans les jeunes gens de la première réquisition, le désir impatient de combattre les ennemis du bonheur des Français, les ennemis de l'égalité et de la liberté.

Dubourg a fini par demander que son rapport fût inséré au procès-verbal de la société, et qu'un extrait de ce procès-verbal fût envoyé aux jeunes gens de la première réquisition du district, à la Convention nationale, au représentant du peuple Dubois-Crancé, à la société populaire de Rennes, à l'administration du département et à celle du district. Ce qui a été unanimement arrêté par la société, charmée et reconnaissante de l'activité, du zèle, de la célérité dont les commissaires ont fait preuve dans l'accomplissement de la mission qui leur était confiée. Charmée et s'honorant d'occuper le chef-lieu d'un district qui, comme le chef-lieu lui-même, a toujours plus agi en faveur de la révolution qu'il n'a parlé de ce qu'il a fait pour elle.

*Signé*: CHEVALIER, président, DELARUE, secrétaire, GERMAIN, secrétaire (1).

## 21

**La société populaire d'Issoire, département du Puy-de-Dôme, félicite la Convention nationale sur les lois bienfaitantes qu'elle a rendues en faveur des défenseurs**

(1) Pour expédition conforme : BARBOTIN (*secrét.*), COUANNIER (*présid.*), LESAULNIER (*secrét.*).

de la patrie, de leurs parens et des patriotes pauvres qui se sont bien montrés dans les crises orageuses de la révolution. Elle demande qu'une partie des immeubles confisqués au profit de la République soit destinée à ses défenseurs et patriotes qui, depuis 1789 (vieux style), ont servi la révolution avec zèle, et qui, à l'époque de la division de ces immeubles, ne possèderoient pas un principal de 2 000 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

## 22

Les administrateurs du district de Pont-Châlier (2), département du Calvados, adressent à la Convention nationale les détails de la fête qui a été célébrée dans leur commune, en mémoire de l'immortelle journée du 14 juillet (vieux style).

Mention honorable, et insertion au bulletin (3).

## 23

L'administration du district de Toulouse (4) témoigne à la Convention nationale l'intérêt qu'elle a pris à la nouvelle des événemens des 8, 9 et 10 thermidor. Elle se réjouit de ce qu'ils se sont tournés à la perte des traîtres, et invite la Convention à poursuivre le fil de la trame criminelle, ainsi que la gloire de venger le peuple contre les atteintes portées à sa liberté.

Mention honorable, et insertion au bulletin (5).

[Toulouse, 17 therm. II] (6)

L'administration du district de Toulouse n'a pas dû voir sans cet intérêt puissant qu'inspire l'amour de la chose publique les événemens qui se sont passés à Paris, aux époques des 8, 9 et 10 de ce mois.

Malheur à ceux qui, à la faveur d'un grand nom, trop souvent usurpé, osent se substituer à la souveraineté du peuple, et attenter audacieusement à ses droits.

Votre fermeté, votre énergie, votre courage ont déjoué ces coupables efforts de la tyrannie.

(1) P.-V., XLIII, 140. Mentionné par *J. Fr.*, n° 685; *B<sup>in</sup>*, 30 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) Ci-devant Pont l'Evêque.

(3) P.-V., XLIII, 140-141. *B<sup>in</sup>*, 30 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>). Mentionné par *F.S.P.*, n° 402; *M.U.*, XLII, 379; *J. Fr.*, n° 685. Voir aussi, ci-dessous, n° 41.

(4) Haute-Garonne.

(5) P.-V., XLIII, 141. *B<sup>in</sup>*, 26 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>).

(6) C 313, pl. 1 247, p. 9 et 10.